

Sur le Cinquantième Anniversaire
de la signature des Traités de Rome

Communication de Jean-Maurice DEHOUSSE à ATTAC Liège

Mercredi 21 mars 2007

Homme ou femme, les gens de mon âge ont tous accueilli la construction européenne, dans les années de l'après-guerre, comme un objectif dans lequel convergeaient quatre idéaux majeurs, à savoir la paix, la démocratie, l'intégration européenne et le progrès social.

On pourrait donc croire que nous sommes particulièrement sensibles au déluge de commentaires prononcés à l'occasion du cinquantième anniversaire des traités de Rome de 1957.

Rien n'est plus faux, car ces commentaires participent, en tout cas par leur écrasante majorité, à une falsification historique délibérée.

En effet, contrairement à ce que les médias répètent, impriment à satiété et déversent à tout-va dans une offensive de désinformation sans précédent, les deux traités de Rome signés en 1957 n'ont rien à voir avec les deux premiers idéaux, peu avec le troisième et contreviennent clairement au quatrième.

Ce ne sont pas les deux traités de Rome qui ont assuré la paix en Europe et dans le monde (où d'ailleurs la paix règne moins aujourd'hui qu'il y a cinquante ans).

Ce qui a assuré la paix en Europe, c'est la volonté dans l'immédiat après-guerre de réconcilier les adversaires qui s'étaient affrontés pendant les années précédentes. Or le traité de paix avec l'Italie est signé à Paris dès 1946, et le traité de paix avec l'Allemagne ne l'est toujours pas aujourd'hui.

Ce qui a assuré la paix en Europe, c'est la réconciliation franco-allemande, cette réconciliation difficile et douloureuse représentée dans la mémoire collective par des photos que l'on se garde bien de nous montrer aujourd'hui : Charles DE GAULLE et Konrad ADENAUER dans la cathédrale restaurée de Reims ; Willy BRANDT, Chancelier d'Allemagne, s'agenouillant à Auschwitz ; Helmut KOHL et François MITTERAND se tenant par la main sur le champ de bataille de Verdun, face à l'ossuaire de Douaumont.

C'est aussi, permettez à un Belge de le rappeler, le choix de Strasbourg comme capitale de l'Europe réconciliée.

Plus largement, la réconciliation en Europe c'est, suite notamment aux appels pressants lancés par Winston CHURCHILL à la Haye et à Zurich, la création du Conseil de l'Europe en 1948.

La paix en Europe, c'est à la fois le Plan MARSHALL (le vrai, celui qui fut présenté et défendu par l'homme visionnaire dont il porte le nom), c'est la création de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) posée comme condition par le gouvernement américain pour administrer l'aide économique accordée dans le cadre du Plan MARSHALL, c'est encore la création du Conseil de l'Europe non seulement pour réconcilier mais pour empêcher le développement de nouveaux conflits.

La paix en Europe, que cela nous plaise ou non, c'est aussi la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, descendant direct de la Charte de l'Atlantique, elle aussi bien oubliée et signée en pleine guerre par les Etats alliés contre les puissances de l'axe Rome-Berlin-Tokyo.

Le retour et le progrès de la démocratie en Europe, ce n'est pas non plus l'effet des traités de Rome. C'est d'abord, et surtout, la rédaction, la signature et la ratification progressive de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, convention qui pour la première fois dans l'histoire ouvre un recours contre la violation des Droits de l'Homme non seulement à des Etats mais aux citoyens des Etats signataires.

Cinquante-six ans après sa signature, cette réalisation modèle des anciens adversaires en Europe reste sans égale dans le monde. Mais personne ne songe à le souligner.

L'intégration européenne, ce n'est pas davantage l'effet des traités de Rome. C'est, d'abord de façon modeste, la décision prise de se parler toujours plutôt que de se battre et ce fut le premier rôle essentiel du Conseil de l'Europe. C'est, de façon plus originale et plus profonde, le droit de recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, créée par la Convention Européenne du même nom, ouvert par conséquent à tout signataire de cette convention, sans aucune discrimination.

C'est plus encore la voix de Robert SCHUMAN, Ministre français des Affaires Etrangères, qui proposa officiellement, au nom du Gouvernement de la République, le 9 mai 1950, la mise en commun des souverainetés nationales par le biais d'une Haute Autorité régissant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ; c'est la même voix proposant à l'Allemagne occupée de retrouver cette souveraineté à condition de la co-gérer paritairement. C'est la réponse immédiate et enthousiaste de Konrad ADENAUER, Chancelier d'Allemagne. C'est enfin la réponse ferme et confiante de l'Italie, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique, voix moins prestigieuses mais tout aussi indispensables, car l'Europe ne peut se faire sans le respect des droits non seulement des grands Etats, mais aussi des moins grands, sans lesquels l'Europe ne serait pas l'Europe.

L'engagement prometteur d'un avenir commun pour les Etats Européens, ce n'est pas dans les traités de Rome qu'on le trouve d'abord, c'est dans les traités de Paris fondant la première des Communautés Européennes, celle du Charbon et de l'Acier, celle aussi qui allait servir de berceau à toutes les autres Communautés, dont la Communauté Economique Européenne née Europe, dont aussi l'Union Européenne née en 1991 dans le traité de Maastricht et qui achève aujourd'hui de dévorer les principes communautaires.

Enfin, si Robert SCHUMAN, Konrad ADENAUER, et les autres porte-paroles des Etats Membres, parmi lesquels le premier belge n'est pas Paul-Henri SPAAK mais Jean DUVIEUSART, un Wallon qui savait ce que le charbon et l'acier représentaient pour la Wallonie, ont accepté la mise en commun révolutionnaire d'une partie des souverainetés nationales, ce n'était pas seulement pour la paix, et moins encore pour la démocratie, c'était

d'abord pour garantir le progrès social, représenté fortement dans la construction européenne par un ancrage syndical solide se manifestant jusqu'au sein même de la Haute Autorité nouvelle, dont un membre devait être nécessairement issu non pas des représentants politiques, non pas des représentants économiques mais bel et bien des représentants syndicaux.

Cette présence syndicale était la garantie du progrès social pour tous, et d'abord pour les travailleurs.

Voilà tout ce qui était acquis en 1952, quand la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a commencé à fonctionner, cinq années avant la signature des traités de Rome.

Rappeler tout ceci est d'abord un devoir de vérité. Mais rappeler le passé, comme l'histoire nous l'a appris, souvent dans la douleur, c'est aussi expliquer le présent, c'est encore dessiner l'avenir.

Ceci ne signifie pas que les deux traités de Rome aient été dépourvus d'intérêt.

Mais rappelons également que célébrer le cinquantième anniversaire des traités de Rome, c'est d'abord célébrer deux échecs cuisants de la construction européenne. C'est célébrer l'échec de la Communauté Européenne de Défense rejetée par le Gouvernement français de M. MENDES-FRANCE à l'été 1954 ; c'est aussi célébrer l'échec du projet de Communauté Politique auquel s'étaient attelées les mêmes bonnes volontés, et qui avait conduit à la rédaction d'un projet de Constitution Politique Européenne dont on a tout fait pour cacher l'existence à l'opinion publique européenne lorsqu'on lui a soumis, en 2004, un projet de traité qui n'avait de constitutionnel que le nom.

Or c'est précisément pour tenter de remédier à ces deux échecs cuisants que des hommes tels que Paul-Henri SPAAK se sont consacrés à ce qu'ils appelaient eux-mêmes la « relance de l'idée européenne », en se réunissant à Messine d'abord, à Val-Duchesse ensuite, et finalement à Rome pour y signer les deux traités dont on nous parle tant : le premier qui créait ce que l'opinion publique devait rapidement appeler « le marché commun européen » ; le deuxième qui établissait une Communauté Européenne de l'Energie Atomique, baptisée « Euratom ».

Le long rappel qui précède ne peut surprendre que ceux qui ne connaissent pas l'histoire de la construction européenne. Nulle révélation dans ce survol historique, qui n'a d'autre prétention que de vouloir mettre chaque chose à sa juste place.

Mais, il ne s'agit que d'un rappel des faits, et c'est le cas, pourquoi cette mascarade politique qui fait qu'à travers l'Europe tant d'orateurs éminents s'évertuent, pour employer un langage parlementaire, à faire croire ce qui n'est pas aux opinions publiques ?

On notera d'abord avec intérêt que la tromperie actuelle ne constitue pas un premier essai mais un deuxième. Déjà sous le règne de M. BERLUSCONI, les Gouvernements avaient tout fait pour que la signature du pseudo traité constitutionnel, en 2004, se fasse également à Rome, ce qui donna l'occasion d'une première confusion organisée.

Ce n'est donc pas un hasard si tant de gens prêtent aujourd'hui la main à une deuxième tromperie du même genre, mais orchestrée de façon bien plus puissante.

Ce n'est pas non plus un hasard si la Commission Européenne, sous le prétexte du cinquantième anniversaire des traités de Rome, a fait délibérément graver une médaille trompeuse, puisqu'au lieu de se référer au marché commun qui est effectivement l'objet du Traité de Rome, cette médaille célèbre un faux anniversaire, celui des mains enlacées de la réconciliation, dont nous avons vu ensemble qu'elle est près de dix ans antérieure au Traité en question.

Si le matraquage de l'opinion publique n'est pas du au hasard, quelle est sa cause principale ?

La vérité est que le projet dit de Constitution Européenne n'est pas né tout seul, qu'il a été engendré et voulu, et que ses concepteurs profonds sont en réalité des intérêts économiques puissants, qui possèdent d'amples moyens d'action et qui ont décidé de s'en servir.

Le marché commun esquissé puis programmé et finalement réalisé dans le cadre du Traité de Rome et de ceux qui l'ont suivi et complété, notamment ceux de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, n'est pas neutre, ni économiquement, ni socialement.

Créateur incessant de chômage et de précarité, destructeur d'entreprises même rentables, délocalisateur, il a rendu, il rend toujours, et il continuera demain encore à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

La falsification de l'anniversaire des traités est la résultante directe de la volonté des enrichis de faire croire aux appauvris que l'on n'a cessé de travailler pour eux.

Bien évidemment, il s'agit là d'un dérapage fondamental des idéaux de la construction européenne.

Les causes de ce dérapage sont multiples. Je n'en retiendrai aujourd'hui que deux. La première est que, au fur et à mesure que les traités succéderont aux traités à partir de 1957, la place du social ira diminuant et la place de l'économie grandissant.

Trois exemples parlants.

C'est le Traité de Rome que l'on fête aujourd'hui qui a mis fin à la présence syndicale obligatoire au sein de l'organe majeur du gouvernement européen, organe qui ne porte plus le titre de Haute Autorité mais celui de Commission Européenne.

C'est le Traité de Rome que l'on fête aujourd'hui qui a remplacé la justice sociale par la concurrence dans l'organisation de la construction européenne, choix aussi décisif que contestable et qui trouvait son couronnement dans le projet dit de Constitution Européenne.

C'est la Traité de Rome que l'on fête aujourd'hui qui a permis que l'on crée effectivement une Europe économique, dominée par la loi du marché, c'est-à-dire la loi de la jungle, mais que l'on se garde bien de créer aussi une Europe sociale.

Cette dégradation totale de l'idéal européen se mesure aisément par les Wallons que nous sommes.

Que proposait Robert SCHUMAN le 9 mai 1950, proposition reprise par le Traité de Paris ? « Organisons ensemble nos industries du charbon et de l'acier ».

Qu'a répondu en 2005 la Commission Européenne lorsqu'un entrepreneur indien, M. MITTAL, a décidé d'acheter le géant européen ARCELOR, fabricant d'acier à Seraing et à Chertal mais aussi en France et en Flandre, au Luxembourg et en Espagne, et ailleurs encore ? « Tout est possible si la concurrence est respectée ».

On ne peut trouver meilleure démonstration de la trahison d'une idée et, phénomène infiniment plus grave, de la trahison d'un idéal.

Voilà pourquoi ceux qui ont voulu, de toutes leurs forces, une Europe porteuse de progrès, sont devenus aujourd'hui les adversaires résolus d'une Europe mangeuse d'hommes et de femmes.

Voilà pourquoi, face au travesti des anniversaires faussés, il faut dénoncer la supercherie, et refuser de céder au mensonge.

Car, en 2007 comme en 1904, « le courage, ce n'est pas de subir la loi du mensonge triomphant qui passe ; le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire », pour reprendre la magnifique formule de Jean JAURES.

Cette formule n'a rien perdu de son actualité. Car, aujourd'hui comme hier, il n'y a ni recours, ni résistance, ni alternative sans une analyse lucide. Ceci reste vrai partout en Europe, et plus encore en Wallonie qu'ailleurs.

Jean-Maurice DEHOUSSE